



Eviter les chargements hors norme, c'est garantir la longévité de la route, c'est préserver le bon état du réseau routier et de votre engin ; c'est aussi, renforcer la sécurité des biens et des personnes.

Ensemble, combattons le phénomène de la surcharge sur nos routes.



Site web: www.ecoetfinances.com

Prix: 300F cfa

ECO & FINANCES

Quotidien Economique du Togo- REC N°0602/11/12/19/HAAC/0643/01/08/2022/HAAC



HARMONISATION DES PRIX À LA CONSOMMATION AU TOGO

Baisse de 0,8% de l'INHPC en octobre 2024



Page 3

BB LOMÉ

Diogo Victoria, prend officiellement fonction P.4



MARQUAGE FISCAL DES PRODUITS

Vers une consommation sécurisée P.2



MARCHÉ À TERME

La Bourse de Casablanca se structure en holding P.6



HORAIRES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES PARCS DE VEHICULES D'OCCASION

Lundi à vendredi : 07h30 à 17h30

Samedi : 08h00 à 16h00

OTR Office Togolais des Recettes - OTR

FIBRES SANS FRAIS



ACTUELLEMENT LES FRAIS D'INSTALLATION SONT À ~~10000 FCFA~~ 0 FCFA



CANALBOX VIVEZ L'INTERNET ILLIMITÉ

8866 www.canalbox.tg

*Sous conditions d'éligibilité et de paiement du premier forfait mensuel

Marquage fiscal des produits

Vers une consommation sécurisée

Le gouvernement togolais a rappelé ce mardi 12 novembre, à travers un communiqué conjoint des ministères en charge du commerce et de l'économie, que toutes les boissons, qu'elles soient alcoolisées ou non, ainsi que les produits du tabac, doivent désormais obligatoirement porter un « marquage fiscal sécurisé » avant de pouvoir sortir des lignes de production ou entrer sur le territoire. Cette mesure, instaurée par un arrêté pris en 2017, a pour but de renforcer la protection des consommateurs et de lutter contre le commerce illicite, tout en garantissant l'équité entre les produits locaux et ceux importés.

Anissatou AFFO

L'une des raisons principales de cette réglementation est d'assurer la traçabilité des produits mis en circulation sur le marché. Le marquage fiscal sécurisé permet de garantir que les produits respectent les normes sanitaires et fiscales du pays, tout en empêchant leur falsification. Ce système vise également à lutter contre la contrefaçon, qui a des conséquences graves tant sur la santé publique que sur l'économie nationale. En imposant ce marquage,

les autorités togolaises cherchent à renforcer la transparence dans le secteur de la consommation, en assurant que tous les produits, qu'ils soient fabriqués localement ou importés, soient soumis aux mêmes règles. Cela permettra non seulement d'améliorer la qualité des produits, mais aussi de garantir que les taxes et redevances dues à l'État sont effectivement perçues.

« A partir de cette date, les produits non marqués à l'origine et ceux mis en vente sans être marqués

seront réputés issus des circuits illégaux et feront l'objet de saisie », ont précisé Mivedor-Sambiani et Georges Barcola avant d'annoncer que « des contrôles rigoureux seront régulièrement effectués au cordon douanier et sur le territoire national ».

L'exécutif togolais a également rappelé aux importateurs de se conformer strictement aux exigences du marquage à l'origine. Cette mesure vise à instaurer une responsabilité partagée entre les producteurs locaux et les importateurs,



contribuant ainsi à la mise en œuvre effective de cette politique de santé publique. Dans un contexte où le Togo cherche à dynamiser son économie tout en protégeant sa population des dangers liés à la consommation de produits potentiellement nocifs, cette mesure s'inscrit dans une démarche proactive. En pérennisant un cadre réglementaire fort, le pays aspire à promouvoir une culture de consommation responsable et éclairée. Le gouvernement togolais encourage donc les opérateurs économiques à agir rapidement pour se conformer à cette directive. En as-

surant un marquage fiscal sécurisé, ils participent à la lutte contre le commerce illicite et contribuent à une économie locale florissante et durable. Cette initiative ne se limite pas à une simple obligation légale. Elle témoigne d'une volonté politique forte de créer un environnement commercial sain, où la sécurité des consommateurs est primordiale. Le Togo s'engage ainsi sur la voie d'une consommation responsable, tout en stimulant son marché intérieur. Pour rappel, ces anomalies sont dénoncées via les numéros verts 8585 et 8280

COP29

Le Chef de l'Etat propose des mesures innovantes pour l'action climatique mondiale

Le Président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé a activement participé ce 12 novembre 2024 au sommet des dirigeants mondiaux sur l'action climatique, dans le cadre de la COP29 qui se déroule à Bakou en Azerbaïdjan.

Reconnu pour son engagement en faveur du climat, le chef de l'Etat s'est fait le devoir de proposer des mesures innovantes pour une lutte efficace contre le changement climatique. Dans cette dynamique, face à l'urgence climatique, le Président de la République a d'abord insisté sur la justice climatique.

« Nous n'allons pas seuls

inverser la tendance mondiale. C'est la justice climatique qui doit être la boussole de toutes nos discussions. Elle demande à ce que des fonds de soutien conséquents soient déployés pour protéger nos populations et notre biodiversité ».

Pour le chef de l'Etat togolais, cette action humanitaire doit se mener dans une démarche inclusive qui

tient compte des spécificités climatiques de chaque pays, car « l'adaptation climatique présente des défis uniques pour les économies en développement et des sociétés largement rurales. Et ces défis spécifiques appellent des réponses spécifiques ».

Le Président de la République a ensuite plaidé pour un finance climatique responsable en phase avec les besoins et engagements des communautés.

« La lutte contre le changement climatique implique aussi des modes de financement flexibles et accessibles dédiés aux

pays vulnérables. Que ces investissements se fassent de manière cohérente avec nos autres besoins et engagements ».

Le chef de l'Etat n'a pas manqué de lancer un appel à une solidarité climatique authentique où les engagements financiers sont tenus et renforcés afin de permettre aux pays d'assurer dans une démarche collective le développement durable.

Pour terminer, le Président de la République a réaffirmé l'engagement du Togo à jouer pleinement sa part dans la lutte contre le changement climatique.

« Le Togo est prêt à faire sa part. Nous avons fait de la durabilité, le pilier de notre développement, avec des programmes de reforestation, de protection côtière contre l'érosion et une transition énergétique basée sur les énergies renouvelables ».

Le pays s'est déjà engagé pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à travers notamment une politique de promotion des énergies renouvelables et une campagne nationale de reboisement et de préservation de l'écosystème.

ECO & FINANCES

Quotidien Economique du Togo - REC N° 0602/11/12/19/HAAC/0643/01/08/2022/HAAC

Journal d'informations, d'investigations économiques, financières et boursières

Email: ecoфинances.infos@gmail.com

REC N° 0643/01/08/2022/HAAC

Édité par l'Agence de Presse ECO & FINANCES

N° RCCM: TG-LFW-01-2022-B13-02054

Site web: www.ecoetfinances.com

Adresse: rue de l'énergie Agbalepedogan

derrière l'école cour lumière

Tél: 00228 97 25 84 84 Lomé, Togo

Directeur de publication

Komlan KPATIDE
00228 90 05 05 08

Rédacteur en Chef

Bernard D. AFAWOUBO
00228 90 90 49 83

Rédacteurs

Keziah KPATIDE
Patience SALLAH
Yves ATCHANOUVI
Anissatou AFFO

Direction Commerciale

00228 97 25 84 84

Graphiste

Stan AZIATO
91 77 02 74

Imprimerie

ECO & FINANCES
Tirage: 3000

Harmonisation des prix à la consommation au Togo

Baisse de 0,8% de l'INHPC en octobre 2024

Selon les données de l'indice national harmonisé des prix à la consommation (INHPC), récemment publié par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEED), il en ressort qu'en octobre 2024, le niveau de l'INHPC au Togo s'est établi à 127,8 entraînant une baisse de 0,8% du niveau général des prix à la consommation. Le taux d'inflation, calculé sur la base des indices moyens des douze derniers mois, au niveau national s'est établi à 3,3% contre 3,6% le mois précédent.

Patience SALLAH

D'après l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEED), cette baisse est principalement due au recul de l'indice des fonctions de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (-2,2%) et «Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants» (-1,2%). La baisse de l'indice global est cependant ralentie par l'augmentation du niveau des indices des fonctions de consommation «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» (+0,1%) ; «Restaurants et Hôtels» (+0,1%) et «Enseignement» (+0,5%).

La baisse des indices des fonctions de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» et «Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants» est soutenue par la régression des indices des postes suivants : «Tubercules et plantain» (-21,0%) ; «Poissons et autres produits séchés ou fumés» (-3,4%) ; «Légumes frais en fruits ou racine» (-7,2%) ; «Agrumes» (-13,4%) ; «Autres fruits frais» (-10,6%) ; «Sel, épices, sauces et produits alimentaires n.d.a» (-4,6%) ; «Légumes frais en feuilles» (-4,3%) ; «Volaille» (-2,7%) et «Vin et boissons fermentées» (-7,5%). Les postes dont l'augmentation du niveau des indices a participé au ralentissement de la baisse du niveau général des prix sont : «Combustibles solides et autres» (+2,3%) ; «Restaurants, cafés et établissements similaires» (+0,1%) ; «En-



seignement secondaire» (+1,1%) et «Enseignement pré-élémentaire et primaire» (+0,4%)¹.

La diminution du niveau des indices observée en octobre 2024 est imputable au fléchissement des prix des variétés suivantes : «Ignose» (-22,4%) ; «Banane plantain mûre» (-20,3%) ; «Patate douce fraîche» (-10,7%) ; «Manioc frais (Agbéli)» (-8,6%) ; «Manvi fumé (Hareng)» (-15,5%) ; «Doèvi séché (Anchois)» (-12,8%) ; «Carpe frite à l'huile rouge» (-7,9%) ; «Sardinelles fumées (Adiadoè)» (-6,5%) ; «Doèvi fumé (Anchois)» (-5,2%) ; «Doèvi frit» (-1,4%) ; «Akpala fumé (Chinchard)» (-0,2%) ; «Aubergine locale» (-25,2%) ; «Betterave» (-22,8%) ; «Carottes» (-19,4%) ; «Tomates rondes (Pomme)» (-9,2%) ; «Gombos frais» (-8,1%) ; «Oignon frais rond» (-1,3%) ; «Oranges locales» (-24,1%) ; «Citrons» (-0,7%) ; «Mangue greffée» (-19,4%) ; «Papaye «Afrique»» (-11,5%) ; «Bananes douces» (-5,9%) ; «Pomme fruit» (-3,5%) ; «Ananas frais» (-1,3%) ; «Piment vert (Gboyébesé)» (-23,8%) ; «Piment rouge frais» (-17,3%) ; «Pi-

ment rouge sec» (-13,4%) ; «Gingembre frais» (-3,4%) ; «Sel de cuisine gros cristaux» (-3,2%) ; «Piment rouge sec en poudre» (-2,0%) ; «Adémè» (-10,1%) ; «Haricot vert» (-8,0%) ; «Gboman» (-0,5%) ; «Poulet vivant de chair» (-7,1%) ; «Coq vivant local» (-6,9%) ; «Poulet local vivant» (-3,4%) ; «Pintade locale vivante» (-3,0%) et «Tchoukoutou local artisanal» (-11,8%).

A contrario, les variétés qui ont renchéris en octobre 2024 sont : «Bois de chauffe» (+5,0%) ; «Charbon de bois» (+2,1%) ; «Café au lait avec omelette (1/2 pain + 1 oeuf)» (+0,8%) ; «Frais annuel de scolarité au premier cycle dans une école secondaire privée (CEG)» (+1,9%) et «Frais annuel de scolarité dans une école primaire privée» (+0,7%).

Calculé hors produits alimentaires, le niveau général des prix a connu une baisse de 0,1% sur le plan national. L'inflation sous-jacente (variation mensuelle de l'indice hors énergie, hors produits frais) a connu une hausse de 0,5%.

L'indice des prix des «Produits frais» a quant à lui diminué de 4,6%. Au regard de la provenance, les prix des produits «locaux» ont connu

une baisse de 1,0%. Du point de vue de la classification sectorielle, la baisse du niveau général des prix est due à celle des prix des produits du secteur secondaire (-0,4%) et primaire (-2,7%). Pour ce qui est de la durabilité, la baisse observée provient essentiellement de la diminution des prix des produits «non durables» (-1,2%).

Evolutions trimestrielle et annuelle

Le niveau général des prix en octobre 2024, comparé à la situation de juillet 2024 (évolution trimestrielle), connaît une baisse de 4,2%. Cette variation s'explique par l'effet de la baisse observée au niveau de l'indice de la fonction de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (-10,4%).

Au niveau des nomenclatures secondaires et par rapport à l'état des produits, la baisse du niveau général des prix en variation trimestrielle est à mettre à l'actif de la baisse des prix des «Produits frais» (-16,9%) jugulée par la hausse des prix des produits «Hors Energie et Produits frais» (+0,7%). Au regard de la provenance, cette variation trimestrielle s'explique par la baisse de prix des produits «locaux» (-5,5%). La régression conjuguée de prix des produits des secteurs secondaire (-2,2%) et primaire (-13,5%) a contribué à la variation trimestrielle du niveau général des prix. Du point de vue de la durabilité, la variation du niveau général des prix en évolution trimestrielle est induite par la régression des prix des produits «Non durables» (-6,2%).

En glissement annuel (par rapport à octobre 2023), le niveau général des prix a pro-

gressé de 1,7%. A l'exception des fonctions de consommation «Restaurants et Hôtels» (-1,1%) ; «Communication» (-0,2%) ; «Loisirs et culture» (-0,3%) et «Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants» (-0,5%) dont les indices ont décliné, les indices des autres fonctions ont progressé dans les proportions suivantes : «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (+3,9%) ; «Articles d'habillement et chaussures» (+2,0%) ; «Biens et services divers» (+2,3%) ; «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» (+0,8%) ; «Transports» (+0,4%) ; «Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer» (+1,4%) et «Enseignement» (+1,7%).

Du point de vue des nomenclatures secondaires et par rapport à l'état des produits, la hausse constatée en glissement annuel est le résultat de l'augmentation des prix des produits «Hors Energie et Produits frais» (+1,9%) et des «Produits frais» (+2,8%). Au regard de la provenance, cette évolution annuelle s'explique par la hausse des prix des produits «locaux» (+2,0%) et «importés» (+1,9%). En ce qui concerne les secteurs de production, la hausse annuelle du niveau général des prix découle de l'augmentation des prix des produits du secteur «primaire» (+12,0%) et «tertiaire» (+1,1%) amorti par la baisse des prix des produits du secteur «secondaire» (-0,3%). Quant à la durabilité, la progression du niveau général des prix sur le plan national a été influencée principalement par l'accroissement de prix des produits «Non durables» (+2,6%) et des «services» (+0,8%).

A vendre

A la Caisse

-Une villa sur 824 m2 avec piscine de 4 chambres salomoderne et une chambre ami avec une dépendance avec titre foncier

-Une villa sur 1280 m2 en angle de rue avec titre foncier de 5 chambres salon ; deux chambres amis et une grande salle

-Une villa sur 608 m2 avec titre foncier de 3 chambres salon en angle de rue.

A vendre

-Une villa R+2 très moderne de 5 chambres +2 salons ; 2 cuisines ; 2 bars ; 2 dépendances ; une piscine et une paillote à Agoe assiyeye avec titre foncier ;

-Deux (02) lots collés à zanguera avant l'ancien péage en angle de rue avec un titre foncier global

-Dix (10) lots collés à zanguera avant l'ancien péage et à 30 m du goudron avec titre foncier.

Contact : (00 228) 90 05 05 08 ou le 99 06 96 71

BB Lomé

Diogo Victoria, prend officiellement fonction

Après huit ans passés à la tête de BB Lomé, Thierry Feraud, laisse un héritage qui se distingue autant par ses valeurs humaines que par ses initiatives en matière de sécurité. L'acteur majeur de l'industrie brassicole au Togo, BB Lomé, a célébré la fin d'une ère et l'ouverture d'un nouveau chapitre lors d'une cérémonie marquant le départ de Thierry Feraud, directeur général sortant, et l'arrivée de son successeur, Diogo Victoria.

Yves ATCHANOUVI

Le nouveau directeur général de la BB Lomé, Diogo Victoria, a pris officiellement fonction le mardi 12 novembre 2024 à Lomé. A travers cette prise de fonction, l'entreprise amorce un nouveau tournant.

A en croire Thierry Feraud, le directeur général sortant, au-delà de diriger une entreprise, c'est avant tout avoir été à la tête d'une grande famille. Cet engagement pour un environnement de travail bienveillant et sécurisé, où chaque employé se sent écouté, a marqué ses années de direction.

« Ma plus grande fierté est d'avoir contribué à créer un environnement humain et soudé, où chacun est à



l'écoute et où nous avançons ensemble pour assurer la pérennité de notre entreprise. C'est ce que je retiens de ces huit années passées à la tête de cette magnifique structure, entouré de collaborateurs qui, chaque jour, incarnent cette vision » a-t-il indiqué.

Le directeur général sortant, Thierry Feraud, a par ailleurs ajouté que « Quitter le Togo et cette famille est une séparation difficile,

d'autant plus après une soirée aussi riche en émotions et en partages, entouré de collègues venus exprimer leur reconnaissance. Au-delà de mon départ, c'est aussi l'entreprise BB Lomé que l'on honore. Il est certes difficile de tourner cette page, mais c'est également une opportunité de progresser et de relever de nouveaux défis professionnels et personnels ».

« Pour moi, l'un des chan-

tiers les plus importants a été celui de la sécurité, car la valeur de la vie humaine est inestimable. Ce n'est ni l'argent ni les performances qui importent le plus, mais la sécurité et le bien-être de chacun. Mon souhait est que cet engagement perdure, que chacun arrive et reparte du travail en bonne santé et avec le sourire, pour rentrer heureux auprès de leurs proches. Je souhaite également que mon successeur continue à faire progresser ces processus pour garantir la sécurité et le bien-être de tous », a conclu Thierry Feraud.

De son côté, Diogo Victoria, nouveau directeur général de la BB Lomé, a salué l'empreinte indélébile laissée par son prédécesseur.

« Thierry laisse une fondation solide que nous allons continuer de bâtir », a-t-il déclaré.

Engagé à préserver l'esprit familial et humain de l'entreprise, le nouveau directeur veut développer les partenariats externes

et des relations avec les parties prenantes économiques, institutionnelles et sociales qui contribuent au succès de BB Lomé.

« Le succès de BB Lomé repose sur les efforts des équipes internes, mais aussi sur la collaboration avec nos partenaires et, bien sûr, nos consommateurs », a-t-il martelé devant l'assemblée. La ministre du Commerce, Rose Kayi Mivédor-Sambiani, présente lors de la cérémonie, a remercié Thierry Feraud pour sa contribution à la création d'emplois et à la croissance économique du Togo, et a souhaité la bienvenue à Diogo Victoria. Ce dernier, qui entame son mandat avec le soutien de sa famille, se dit prêt à investir son énergie pour renforcer les acquis de BB Lomé et bâtir sur les bases posées par son prédécesseur.

La soirée a également permis de suivre les témoignages des différents collaborateurs sur le travail avec Thierry Feraud. Ils ont lui souhaité une belle réussite dans sa nouvelle aventure professionnelle.

Transformation digitale des TPME

Programme «Tech Immersion Plus» lancé

Au Togo, l'engagement en faveur de la transformation numérique des Très Petites et Moyennes Entreprises (TPME) prend une nouvelle dimension. Le ministère de l'économie numérique et de la transformation digitale, en partenariat avec diverses organisations, a récemment lancé un programme ambitieux de formation intitulé «Tech Immersion Plus» (TIP). Ce programme vise non seulement à sensibiliser, mais également à former et à renforcer les compétences pratiques des entrepreneurs, tout en intégrant les outils numériques au cœur de leurs activités.

Anissatou AFFO

La transformation numérique est devenue une nécessité pour la survie et la compétitivité des entreprises, en particulier pour les petites et moyennes structures. En intégrant des outils numériques, les TPME peuvent améliorer leur efficacité opérationnelle, optimiser leur gestion et élargir leur portée client. Le programme TIP, en offrant des sessions de formation pratiques, permet aux entre-



preneurs de comprendre et d'adopter ces nouvelles technologies. «Tech Immersion Plus» s'étendra sur la période de novembre à décembre 2024. Il cible deux catégories de participants,

offrant ainsi une approche inclusive et adaptée aux besoins spécifiques des entreprises. D'une part, les TPME qui n'ont pas encore amorcé leur numérisation bénéficieront d'une forma-

tion leur permettant de se familiariser avec les outils numériques. D'autre part, les startups innovantes souhaitant développer des solutions sur mesure pour les TPME auront également l'opportunité de se faire connaître. Cela leur permettra non seulement d'exposer leurs produits et services, mais aussi de tisser des liens solides avec les acteurs économiques locaux.

Les inscriptions pour faire partie de ce programme novateur sont ouvertes jusqu'au 17 novembre 2024. Les sessions de formation seront organisées dans différentes régions du pays, favorisant ainsi l'accès à un maximum d'entrepreneurs, qu'ils soient basés dans des zones urbaines ou rurales. Cela démontre une volonté d'inclure tous les

Togolais dans cette dynamique de digitalisation.

Le lancement de Tech Immersion Plus constitue un tournant décisif pour les Très Petites et Moyennes Entreprises au Togo. En facilitant l'accès à la formation et à des outils numériques adaptés, cette initiative participe non seulement à l'autonomisation des entrepreneurs, mais également à la création d'un écosystème économique plus résilient et basé sur l'innovation. Avec le soutien des entités gouvernementales et des startups, le Togo est sur la bonne voie pour intégrer pleinement le digital dans ses pratiques commerciales et se positionner comme un leader en matière de transformation numérique en Afrique de l'Ouest.

BRVM BULLETIN OFFICIEL DE LA COTE

mardi 12 novembre 2024

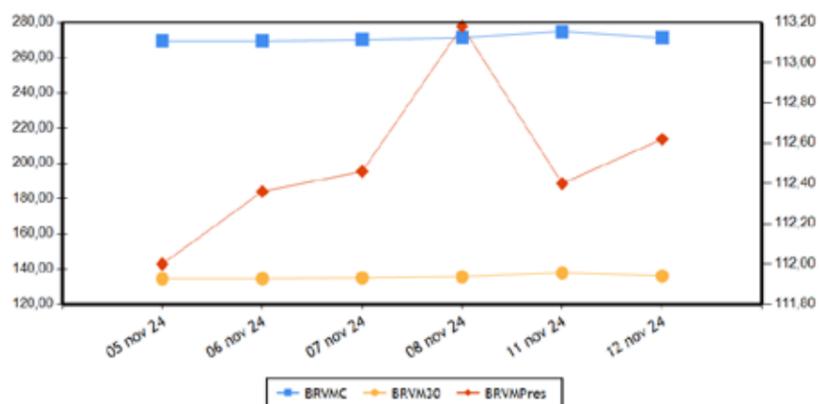
N° 216

BRVM COMPOSITE	271,22
Variation Jour	-1,30 %
Variation annuelle	26,65 %

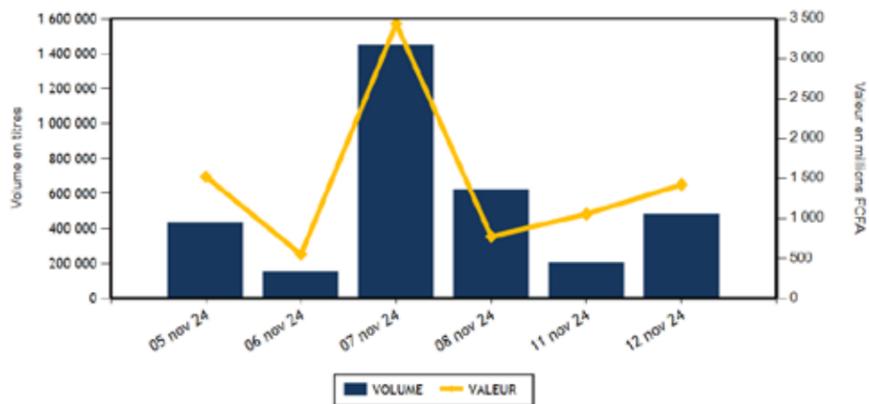
BRVM 30	136,11
Variation Jour	-1,23 %
Variation annuelle	26,20 %

BRVM PRESTIGE	112,62
Variation Jour	0,20 %
Variation annuelle	10,99 %

Evolution des indices



Volumes et valeurs transigés



Actions	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)(Actions & Droits)	9 924 271 753 355	-0,41 %
Volume échangé (Actions & Droits)	456 794	125,01 %
Valeur transigée (FCFA) (Actions & Droits)	1 187 994 506	12,64 %
Nombre de titres transigés	42	0,00 %
Nombre de titres en hausse	13	62,50 %
Nombre de titres en baisse	13	-35,00 %
Nombre de titres inchangés	16	14,29 %

Obligations	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)	10 502 145 432 795	-0,01 %
Volume échangé	24 050	
Valeur transigée (FCFA)	234 875 500	
Nombre de titres transigés	4	
Nombre de titres en hausse	1	
Nombre de titres en baisse	1	
Nombre de titres inchangés	2	

PLUS FORTES HAUSSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
SETAO CI (STAC)	645	7,50 %	-28,33 %
CORIS BANK INTERNATIONAL (CBIBF)	9 990	6,73 %	7,42 %
AIR LIQUIDE CI (SIVC)	500	3,09 %	-39,76 %
SODE CI (SDCC)	5 450	2,83 %	14,26 %
BANK OF AFRICA SENEGAL (BOAS)	3 900	2,63 %	21,88 %

PLUS FORTES BAISES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
SERVAIR ABIDJAN CI (ABJC)	1 850	-7,50 %	39,10 %
SOLIBRA CI (SLBC)	12 210	-7,50 %	40,34 %
SICABLE CI (CABC)	1 025	-6,39 %	-7,66 %
ECOBANK TRANS. INCORP. TG (ETIT)	15	-6,25 %	-21,05 %
CFAO MOTORS CI (CFAC)	625	-6,02 %	-25,60 %

INDICES PAR COMPARTIMENT

Base = 100 au 02 janvier 2023	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM-PRESTIGE	10	112,62	0,20 %	10,99 %	51 043	789 173 895	8,72
BRVM-PRINCIPAL	36	135,74	-2,26 %	30,57 %	405 069	395 519 256	13,08

INDICES SECTORIELS

Base = 100 au 14 juin 1999	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - INDUSTRIE	11	118,60	-2,18 %	17,39 %	38 251	131 625 990	18,37
BRVM - SERVICES PUBLICS	5	742,03	-1,97 %	39,62 %	34 303	607 871 225	10,17
BRVM - FINANCES	15	100,86	0,02 %	16,71 %	357 528	382 478 246	6,15
BRVM - TRANSPORT	2	329,77	-3,49 %	-0,36 %	80	107 820	4,27
BRVM - AGRICULTURE	5	194,64	0,67 %	20,48 %	11 117	38 833 325	13,99
BRVM - DISTRIBUTION	7	334,03	-1,82 %	1,77 %	14 806	23 759 130	42,13
BRVM - AUTRES SECTEURS	1	795,85	7,50 %	-28,33 %	27	17 415	-

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
PER moyen du marché	10,93
Taux de rendement moyen du marché	8,55
Taux de rentabilité moyen du marché	9,57
Nombre de sociétés cotées	46
Nombre de lignes obligataires	154
Volume moyen annuel par séance	430 227,00
Valeur moyenne annuelle par séance	1 227 758 300,96

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
Ratio moyen de liquidité	24,72
Ratio moyen de satisfaction	36,05
Ratio moyen de tendance	145,82
Ratio moyen de couverture	68,58
Taux de rotation moyen du marché	0,04
Prime de risque du marché	3,40
Nombre de SGI participantes	32

Marché à terme

La Bourse de Casablanca se structure en holding

La transformation de la Bourse en Holding permettra de hisser la place de Casablanca sur un nouveau pallier. Cette nouvelle étape est nécessaire et incontournable au vu du tournant tout aussi historique que prend notre économie et notre pays.

Intervenant à l'occasion de la rencontre sous la thématique : « Lancement du Marché à terme : une nouvelle étape structurante dans la transformation des infrastructures de marché au service de l'économie », Nadia Fettah, la ministre de l'Economie et des Finances a tenu à rappeler le rôle du lancement du marché à terme et de la chambre de compensation pour compléter le marché de capitaux marocain. Ce lancement lui permettra par ailleurs d'entrer dans le cercle fermé des places financières disposant d'une infrastructure de marché intégrée, jouant pleinement son rôle dans le financement de notre économie.

« Cette transformation s'appuie sur des piliers essentiels, à savoir la structuration de la Bourse de Casablanca en holding qui entrainera la filialisation de toutes les activités de la chaîne de valeur : le mar-

ché comptant, le marché à terme et la Chambre de Compensation (CCP), avec une prise de participation significative dans Maroclear », annonce Nadia Fettah.

Pour accélérer le déploiement, la prise de participation active des banques dans le capital de la contrepartie centrale autrement appelé Chambre de Compensation (CCP) a été actée. La transformation de la Bourse en Holding permettra de hisser la place de Casablanca sur un nouveau pallier. Cette nouvelle étape est nécessaire et incontournable au vu du tournant tout aussi historique que prend notre économie et notre pays.

A noter que les produits dérivés se trouvent, depuis le déclenchement de la crise financière internationale de 2008, au centre des préoccupations des Autorités de régulation qui ont enclenché, sur plusieurs années,

un important processus de réformes à l'échelle internationale, avec l'implémentation d'exigences réglementaires en matière de fonds propres, de marges, de compensation par des contreparties centrales et de reporting.

« La méfiance qu'ont suscitée les produits dérivés et le renforcement des exigences réglementaires à l'échelle internationale ne devraient pas occulter l'importance de ces produits sur le plan de la complétude des marchés financiers, de la poursuite du processus de l'innovation financière, de l'amélioration de la liquidité et de la profondeur des marchés des actifs sous-jacents et surtout la fourniture à un large éventail d'utilisateurs finaux (Entreprises privées et publiques, Gestionnaires d'actifs, Fonds de pension, Banques, Gouvernements... et j'en passe), d'instruments de couverture des risques commerciaux et financiers, contribuant ainsi à la promotion de l'efficacité du système financier et à la croissance économique »,

rappelle à juste titre la ministre de l'Economie et des Finances.

L'instauration d'un marché des produits dérivés dans notre pays prend appui sur des fondamentaux solides, notamment un cadre macro-économique stable et un secteur financier résilient et vient couronner un long processus de réformes qui s'articule autour des piliers suivants :

L'adoption d'un ensemble de réformes législatives et réglementaires qui visent le renforcement de la transparence et de la stabilité financières avec des pouvoirs et des moyens d'intervention et de coordination accrus entre les mains des autorités de supervision ; L'approfondissement du marché des capitaux et la diversification des instruments de financement offerts aux émetteurs et aux investisseurs : notamment via la gestion collective (OPCVM, OPCI, OPCC), la titrisation, les obligations sécurisées, les project bonds, les sukuks, le crowdfunding, etc ;

Le renforcement de la rési-

lience et du bon fonctionnement des infrastructures du marché et leur complémentarité, notamment l'important chantier de mise en place du marché à terme.

Le positionnement régional du marché des capitaux à travers « Casablanca Finance City ».

Le développement du marché des capitaux ne peut être pérenne que si, d'une part, on tient compte de façon permanente de l'évolution de l'environnement des risques qui va certainement imposer de nouvelles normes et exigences et, d'autre part, on insère ce développement dans le cadre d'une finance responsable, inclusive et durable.

Ces objectifs ne peuvent se concevoir sans accorder une place prépondérante à la coopération et à l'échange d'expériences notamment dans le cadre de plateformes de débats et de discussions impliquant l'ensemble des parties prenantes et s'ouvrant davantage sur les meilleurs pratiques et standards internationaux.

Ecoactu.ma

Gestion publique

Au Cameroun, près de 4 000 milliards de FCFA d'emprunts extérieurs attendent d'être utilisés

(Investir au Cameroun) – La note de conjoncture sur la dette publique du Cameroun, que vient de publier la Caisse autonome d'amortissement (CAA), le gestionnaire de cette dette, révèle que le volume des Soldes engagés non décaissés (SEND's) par le pays atteint environ 3 980,1 milliards de FCFA à fin septembre 2024. Cette enveloppe, fruit de différents prêts contractés auprès de créanciers extérieurs, est en hausse de 5,2 % en glissement annuel, apprend-on officiellement.

« Les SEND's désignent des ressources financières qui ont été contractées sous forme de dette auprès de divers partenaires financiers internationaux, notamment des États et des institutions multilatérales, mais qui n'ont pas encore été tirées ou décaissées. Cette situation engendre plusieurs implications à la fois financières et stratégiques pour la gestion des finances publiques », indique la note de conjoncture de la CAA.

Selon le gestionnaire de la

dette publique au Cameroun, les SEND's résultent souvent de facteurs tels que « les cycles d'exécution prolongés des projets », « les conditions strictes des bailleurs de fonds », ou encore une « conjoncture économique » (pandémies ou des crises énergétiques, etc.) pouvant affecter les calendriers de décaissement. Les experts pointent également la non-maturation des projets à financer, avant la signature des conventions de financement avec les bailleurs de fonds ; ou encore les

retards dans la mise à disposition, par l'État, des fonds de contrepartie sur certains projets.

Afin d'éviter l'accumulation des SEND's, situation curieuse dans un pays en quête perpétuelle de financements pour rattraper son retard dans plusieurs secteurs, le Cameroun a adopté un nouveau mécanisme de décaissement des financements extérieurs fin 2019. Mais, rendu au mois de novembre 2024, ce mécanisme ne semble pas avoir eu des effets sur les SEND's. Pour

preuve, à fin septembre 2024, le volume de ces emprunts oisifs (3 980,1 milliards de FCFA) dépasse même celui comptabilisé au 31 mai 2017 (3 929,9 milliards de FCFA), selon les données de la CAA. Au demeurant, le gestionnaire de la dette publique au Cameroun ne perçoit pas les SEND's seulement comme quelque chose de négatif. « Les SEND's sont à la fois un enjeu et une opportunité de réévaluation des projets financés, avec la possibilité de renégocier les termes des prêts si nécessaire. Leur gestion représente ainsi un défi en matière de planification budgétaire et de gestion financière. Contrairement aux perceptions qui voient les SEND's uniquement comme

un fardeau, ils peuvent être nécessaires dans le cadre des projets de financement, notamment en raison des délais entre l'engagement et le décaissement des fonds et du besoin de répartir les ressources pour soutenir le développement des pays émergents », soutient la CAA.

Au demeurant, en dépit de cet avis pondéré de la CAA sur l'incidence des SEND's sur la gestion des finances publiques, le chef de l'État, depuis au moins la circulaire 2023 sur la préparation du budget de l'État, n'a de cesse de prescrire une gestion plus efficace de ces financements oisifs, à l'effet d'en réduire l'enveloppe. Paul Biya n'a d'ailleurs pas hésité à demander au gouvernement l'annulation pure et simple des conventions de prêts signés pour des projets dont les délais de démarrage ou d'exécution se prolongent indéfiniment.

HCRRUN

Indemnisation des victimes non vulnérables de la région des Savanes

Dans sa mission de pacifier le pays en réconciliant le terroir entre ses fils, le Haut-commissariat à la réconciliation et au renforcement de l'unité nationale (HCRRUN) continue de mener sa mission d'indemnisation des personnes affectées par les troubles socio-politiques. Après la région Maritime, l'institution informe la population togolaise qu'une opération d'indemnisation se déroulera du 18 au 23 novembre 2024 dans la région des Savanes.

« Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de réparations, le Haut-commissariat à la réconciliation et au renforcement de l'unité nationale (HCRRUN) organise une session d'indemnisation à l'intention des victimes non vulnérables

de la Région des Savanes. Les opérations d'indemnisation se dérouleront du 18 au 23 novembre 2024 », indique un communiqué de l'institution en date du 11 novembre 2024.

Ces sessions se tiendront au Centre Robert Cornevin de Dapaong et seront destinés aux victimes non vulnérables des préfectures de Tone, Cinkassé, Tandjouare, Kpendjal et Kpendjal-Ouest. A Mango, c'est la maison des jeunes qui accueillera les sessions

dédiées aux victimes non vulnérables des préfectures de l'Oti et de l'Oti-Sud.

« La liste des victimes retenues pour cette étape est disponible sur le site web du HCRRUN (www.her-run-tg.org), et également affichée dans les bureaux des préfectures et mairies concernées. Le HCRRUN invite les victimes à se munir d'une des pièces d'identité suivantes en cours de validité. », précise le communiqué. Le HCRRUN demande aux personnes victimes dont les noms n'ont pas encore été publiés à faire preuve de patience et de compréhension en atten-

dant leur tour d'indemnisation.

Cette démarche d'indemnisation prend en compte, pas moins de 42 000 victimes des troubles socio-politiques qui ont secoué le pays entre 1958 et 2005. Créé en 2008 sur la recommandation de la Commission vérité, justice et réconciliation (CVJR), le Haut-commissariat à la réconciliation et au renforcement de l'unité nationale (HCRRUN) est chargé de mettre en œuvre le programme de réparations pour ces victimes.

<https://www.lenouveaureporter.com/>

Agoè-Nyivé 1

Adhésion massive des populations autour de l'acte 1 de « l'Opération spéciale Agoè-Nyivé 1 propre 2024 »

Les populations et le conseil municipal de la commune d'Agoè-Nyivé 1se sont mobilisés massivement ce 9 novembre 2024, pour répondre au premier numéro de « l'opération spéciale Agoè-Nyivé 1 propre 2024 ». Ceci, afin de rendre leur commune propre, en prélude aux fêtes de fin d'année.

Munis de balaie, de râtaux et de coupe-coupe les

populations, les CVD et CDQ, les associations sportives, les associations de jeunes et de femmes, les entreprises en charge de l'enlèvement des ordures ménagères, les élèves du secondaire, les étudiants et le conseil municipal d'Agoè-Nyivé 1 avec à sa tête le maire Kovi Akoété Adanbounou ont pris d'assaut la route menant du Cap-Agoè-Assiyé jusqu'à celle du Grand contournement.

Après ce lancement, les po-

pulations de chaque quartier se feront le devoir de respecter ce mot d'ordre en rendant propre leur cadre de vie.

« Notre opération vient en soutien à nos CVD et CDQ. Agoè-Nyivé 1 est une commune stratégique. Etant au cœur de la ville de Lomé, nous avons des voies bitumées qui ont besoin d'entretien. C'est ce qui motive cette opération qui ne va pas s'arrêter uniquement aux grandes voies. les quartiers doivent pouvoir faire

des efforts pour rendre propre leur cadre de vie. Surtout éviter les dépotoirs sauvages. Nous y attachons du prix. La municipalité se prépare pour rendre opérationnelle dans quelques jours, sa cellule de veille contre les actes inciviques pour une surveillance et un respect de ce mot d'ordre et également sanctionner les rebelles », a déclaré le maire de la commune d'Agoè-Nyivé 1, M. Kovi Akoété Adanbounou.

Pour rappel, « L'opéra-

tion Spéciale Agoè-Nyivé 1 propre 2024 » qui va se dérouler chaque samedi de 6h à 9h sous la coordination des CVD et CDQ et la supervision du conseil municipal, permettra non seulement d'assainir la commune, mais aussi d'évaluer le niveau d'engagement citoyen et la capacité de mobilisation des différents acteurs communaux.

<https://reperesdafrique.tg/>

France-Israël (Ligue des nations)

Les Bleus qualifiés pour les quarts dès jeudi soir si...

Alors qu'elle reste sur trois victoires consécutives dans cette nouvelle édition de la Ligue des nations, l'équipe de France a l'opportunité de se qualifier pour les quarts de finale dès ce jeudi à l'occasion de la réception d'Israël. Avec ses cinq points d'avance sur la Belgique, opposée dans le même temps à l'Italie, la formation de Didier Deschamps est en ballottage favorable.

Après un début de campagne 2024 compliqué marqué par la défaite au Parc des Princes contre l'Italie (1-3) le 6 septembre dernier, les Bleus se sont bien repris dans cette Ligue des nations. Depuis cet échec, l'équipe de France reste sur une dynamique très

positive : une victoire à Lyon contre la Belgique (2-0), un succès à Budapest face à Israël (1-4) et un autre à Bruxelles en prenant encore le meilleur sur les Diables Rouges (1-2).

Après quatre journées, dans cette Ligue A (l'équivalent de la première division), la France

est deuxième du groupe 2 à un point du leader italien. Derrière, on retrouve la Belgique à cinq longueurs des Bleus et Israël avec aucun point au compteur. Jeudi, les hommes de Didier Deschamps recevront les Israéliens à Saint-Denis et pourront déjà décrocher leur qualification pour le prochain tour.

La France qualifiée dès jeudi soir en quarts de finale de la Ligue des nations si...

Elle gagne contre Israël. À une journée de la fin, les Bleus ne pourraient plus être rattrapés par la Belgique, peu importe son résultat face à l'Italie.

Elle fait match nul face à Israël et que la Belgique ne bat pas la Squadra azzurra, car elle resterait à trois points des Bleus. À l'heure actuelle la France a une meilleure différence de buts : +4 contre -1. Tout se jouerait donc lors de la dernière journée dimanche.

Elle perd contre Israël et que la Belgique ne s'impose pas face à l'Italie dans le même temps.

Quel adversaire pour les Bleus en cas de qualification en quarts de la Ligue des nations ? Nouveauté pour cette nouvelle édition de la Ligue des nations : un quart de finale (qui aura lieu en mars en aller-retour) sera

organisé avant le Final Four du mois de juin. Les quatre deuxièmes de la Ligue A seront qualifiés après les derniers matches de la phase de poules (organisés de dimanche à mardi prochains).

Si la France reste deuxième, elle affronterait le premier du groupe 1, 3 ou 4 (qui sont actuellement le Portugal, l'Allemagne et l'Espagne), et se déplacerait au match retour. Pour être têtes de série, les Bleus devront finir premiers devant l'Italie. Si les joueurs de Didier Deschamps venaient à réaliser cette performance, ils seraient opposés à un deuxième de groupe (qui serait à l'heure actuelle la Croatie, les Pays-Bas ou le Danemark).

RACINES FORT 7.5%



600*
FCFA

BOUTEILLE

50cl

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À BOIRE AVEC MODÉRATION.



EN LIGNE S.A.
LE LABEL QUALITÉ

www.bbbrasserie.com



*Prix de vente détail conseillé

➤ **NOUVELLE FORCE DE LA NATURE** ◀